



DECLARATION FSU au CTA du 20 novembre 2017

Le projet de loi de finances 2018 confirme les choix très libéraux du gouvernement, caractérisés par des mesures fiscales favorisant les plus riches avec comme corollaire une diminution de la dépense publique.

Le Comité de l'Action Publique chargé par le Président d'examiner le périmètre des services publics est à cet égard éclairant dans son objectif ; il s'agit de justifier la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires et de léguer au privé une partie des missions actuellement du ressort de la Fonction publique. La FSU conteste ces orientations.

Lors du Conseil Commun du 8 novembre, le Ministre de l'action et des comptes publics a confirmé une série de reculs pour les personnels : gel de la valeur du point d'indice, jour de carence, compensation imparfaite de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires, report de l'entrée en application de certaines mesures PPCR. Cette dernière mesure constitue une trahison de la parole de l'État. Ce report touche l'ensemble des fonctionnaires et, dès 2018, plus particulièrement les catégories C et les travailleurs sociaux qui font pourtant partie des plus bas salaires et des métiers les moins bien reconnus, ce qui rend cette mesure d'autant plus inacceptable.

Confirmant notre analyse sur l'adéquation région-académie, le décret du 6 novembre 2017 permet au recteur de région académique d'administrer la totalité des académies d'une région, étape importante et nécessaire avant une gestion régionale des personnels de l'Education nationale. La FSU rappelle son attachement au maintien des académies actuelles, gage d'une gestion de proximité des personnels, malgré toutes ses lacunes.

Réforme du bac :

Dans le contexte de la mission Mathiot, chargée d'élaborer d'ici fin janvier un rapport sur la simplification du baccalauréat et ses conséquences sur l'organisation du lycée, la FSU rappelle la nécessité d'épreuves nationales, terminales et anonymes et son opposition au contrôle continu, ainsi que son attachement aux voies générale et technologique, à l'organisation en séries, à un lycée démocratique.

En affirmant vouloir réduire le bac à 4 épreuves et au contrôle continu, le gouvernement confond le moyen, au demeurant très contestable, avec l'objectif, à savoir une réflexion sur le rôle et la place du baccalauréat. La FSU s'oppose sur le fond et la forme à cette logique qui consiste à verrouiller les conclusions des discussions avant même leur ouverture. La FSU continuera de mener campagne pour peser sur les propositions à venir, pour déconstruire les idées reçues sur le baccalauréat et le lycée modulaire.

Orientation post-bac :

Le plan d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur trouve sa genèse dans le tirage au sort en juin 2017 d'élèves ayant sollicité une inscription dans des filières dont les capacités d'accueil étaient saturées. Le gouvernement instrumentalise cette question pour mettre en place un système introduisant une faille dans le principe du baccalauréat comme premier grade universitaire donnant accès à l'enseignement supérieur : outre la sélection qui existe déjà dans certaines filières, une autre se mettra en place à l'entrée des filières en tension, et pour les autres, l'inscription sera subordonnée à l'acceptation, par le candidat, de dispositifs dits d'accompagnement. Pour la FSU, la solution n'est pas la sélection à l'entrée à l'Université mais de mener des politiques à la hauteur des besoins, avec les moyens de prendre en charge l'augmentation du nombre d'étudiants et la diversité de leurs parcours (+ de 40 000/an).

La responsabilité est en grande partie mise sur les professeurs du second degré, sommés de donner un avis sur chacun des dix vœux, non hiérarchisés, formulés par le lycéen. Les professeurs principaux (un second devrait être nommé en décembre) seront chargés d'une synthèse, transmise avec les avis aux établissements demandés. La FSU dénonce l'extension de ces avis du conseil de classe aux formations universitaires, qui doivent rester ouvertes à tous les bacheliers. Dans l'immédiat, la FSU demande qu'un temps de concertation soit dégagé pour les professeurs principaux de Terminale, et rappelle que le chef d'établissement reste responsable des avis.

Au-delà de la charge de travail, la FSU refuse le continuel glissement des missions des Psy-EN sur les professeurs. Elle demande le doublement du nombre de Psy-EN recrutés, un budget permettant l'accueil de tous en prenant en compte les spécificités des parcours.

Effectifs :

Dans le premier degré, les constats d'effectifs pour 2017 prouvent la difficulté à construire une politique académique sur la seule base des prévisions d'effectifs. Les baisses d'effectifs dans l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire sont moins importantes que prévues et le Puy-de-Dôme est le département qui enregistre la plus forte baisse d'effectifs entre 2016 et 2017 avec 348 élèves en moins. Cela ne manque pas d'interroger quand on sait sur quelles bases s'effectue la répartition des emplois dans l'académie, et pour la rentrée 2017 en particulier.

La FSU demande que les prévisions d'effectifs ne prévalent pas sur la répartition d'emplois et qu'elle intègre aussi les besoins des départements (remplacement, réseaux d'aides, dédoublements en éducation prioritaire, scolarisation des moins de 3 ans, plus de maîtres que de classes, ruralité...).

Les variations des effectifs dans le privé sont à interroger à la lumière des réformes menées dans le premier degré, et en premier lieu à celle de la réforme des rythmes scolaires. Si les effectifs du privé baissent dans le Cantal et la Haute-Loire, ils augmentent dans l'Allier et même fortement dans le Puy-de-Dôme avec 271 élèves supplémentaires. Comment ne pas lier ce chiffre aux 348 élèves en moins dans les écoles publiques ? Nous ne pouvons que nous en inquiéter, d'autant que la prévision pour 2018 confirme la hausse. Par ailleurs, la FSU demande qu'une enquête soit conduite au niveau de l'académie sur la scolarisation dans les écoles et établissements hors contrat, qui bénéficient aujourd'hui d'une large tribune dans les médias.

Dans le second degré, les effectifs dans les lycées publics progressent de nouveau très légèrement, malgré une baisse dans les lycées professionnels compensée par une hausse plus importante dans les lycées généraux et technologiques. Cette évolution inquiétante semble se poursuivre pour les rentrées 2018 et 2019. Cet affaiblissement de l'enseignement professionnel au profit de l'enseignement général et technologique confirme la volonté du rectorat d'orienter les élèves prioritairement dans le LGT au prétexte « *d'un manque d'ambition des élèves* ». Cette perspective est particulièrement visible dans le Puy-de-Dôme avec une perte de 100 élèves entre 2016 et 2018 dans les LP alors que les LGT voient leurs effectifs progresser de 100 élèves sur la même période. Est-ce l'effet du hasard ? La FSU dénonce cette méthode, l'orientation doit être laissée au libre choix des élèves en fonction de leurs goûts et capacités et non pilotée par des objectifs chiffrés au nom d'un pseudo rééquilibrage entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique. A ce propos, nous aimerions connaître le taux de réorientation en fin de seconde LGT.

Dans les lycées professionnels publics, alors que la baisse se poursuit en 2018 et 2019, les effectifs du privé remontent sur la même période ! Il est vrai que les perspectives d'ouverture dans les établissements publics manquent singulièrement d'ambition : seul le CAP vente à Thiers peut espérer augmenter l'offre de formation au niveau V, toutes les autres propositions sont des Mentions Complémentaires, ou des BTS en mixité de public ou en apprentissage ! Même si l'on peut saluer la qualité des enseignements offerts dans les UFA de notre CFA-ENA et la réussite de ses apprentis, fruit du travail et de l'investissement des équipes pédagogiques, la volonté du gouvernement actuel, soutenue par les régions, de développer l'apprentissage n'est pas la solution. La FSU dénonce l'adéquationnisme formations de bassin / emploi qui n'a jamais fait ses preuves.

Les enseignants de la voie professionnelle ne doivent pas être la variable d'ajustement des suppressions de postes dans le Fonction Publique d'État comme ils l'ont été lors de la réforme du Bac Pro en 2008. Pour mémoire, cela s'est soldé par 10 000 emplois en moins !

Concernant le post-bac en lycée, l'augmentation continue des effectifs doit permettre à un plus grand nombre de lycéens et de lycéennes de poursuivre leurs études, les STS ne doivent pas devenir la continuité naturelle du bac-pro, mais bien rester un choix, possible aussi pour les bacheliers généraux et technologiques.

Même si on pourrait se satisfaire du maintien des effectifs dans les collèges publics, la réalité est plus inquiétante avec une augmentation importante des effectifs dans les collèges du privé (+360 élèves, +3%), conséquence directe de la réforme du collège sur laquelle l'enseignement confessionnel a beaucoup communiqué. Cette augmentation se poursuivrait les années suivantes. La FSU rappelle son opposition au dualisme scolaire et à la mise en concurrence entre établissements publics et établissements privés.

Personnels GRETA :

La FSU regrette le manque d'anticipation des services du rectorat face à la fin programmée des marchés de la formation professionnelle SIEG. Néanmoins, la volonté de trouver des solutions professionnelles pour les personnels des GRETA touchés par l'arrêt de ces marchés est une démarche positive que nous soutenons et sur laquelle les organisations syndicales CGT-FSU-SUD ont pesé. Il reste cependant de nombreuses zones d'incertitude sur les modalités concrètes des solutions apportées à chaque personnel dont les situations professionnelles sont très différentes. En particulier, la question du reclassement des personnels administratifs ne semble pas abordée dans le document de travail qui se cantonne aux personnels enseignants. Devant l'urgence de la situation et la difficulté à trouver rapidement des solutions, la FSU demande qu'aucun personnel ne soit licencié, même après l'arrêt des contrats. En tout état de cause, la FSU demande qu'un état des lieux nominatif des projets de licenciements, des baisses de quotités et des non renouvellement de contrats en Greta soit présenté dans un groupe de travail dédié.

La FSU demande la consultation du CTA avant la fin de l'année, sur les grilles des personnels administratifs de catégorie B et C Greta et GIP pour une application au 1^{er} janvier 2018, avec effet rétroactif à cette date si tel n'était pas le cas. Nous contestons le fait de faire adopter ces grilles par chaque CA des EPLE support des Greta, en totale incohérence avec l'objectif académique d'harmonisation de la GRH. Que se passerait-il si un établissement votait contre ces nouvelles grilles ? Les personnels administratifs non-titulaires resteraient sur la grille actuelle contrairement à ceux d'autres Greta, alors que toutes ces structures dépendent de l'Education Nationale ? Imagine-t-on des enseignants de la formation initiale avec des grilles indiciaires différentes selon les collèges ou lycées ? Est-ce bien sérieux ?

Nous rappelons que les personnels titulaires et non titulaires sont électeurs aux CAPA et CCP, au CTA et au CTM selon leur statut. Le CTA a donc bien vocation à se prononcer sur les grilles des personnels non-titulaires administratifs des Greta comme cela a été le cas pour les personnels enseignants non-titulaires de la formation initiale.

Enfin, la FSU déplore l'arrêt des réunions du GT15 et du Comité national de suivi de la réforme des Greta. Il exige que l'ensemble des textes élaborés lors du GT15 et concernant les conditions de service et la rémunération des personnels de la Formation Continue pour Adultes soit présenté aux instances consultatives en vue de publication.

PPCR :

La FSU rappelle son opposition au report de certaines mesures PPCR actées par le précédent gouvernement. La FSU sera vigilante à ce le déroulé de carrière soit effectif sur deux grades pour tous les personnels. La FSU demande la publication rapide de la circulaire concernant les ratio et barème d'accès à la hors classe.